

Entretien d'un bassin de rétention et des lagunes à La Baussaine (35) par des propriétaires de moutons et de chevaux en convention avec la commune

Entretien recueilli par Mikael Laurent – Bruded, le 27 octobre 2011
Contact : Jean-Michel PRESCHOUX (adjoint) – La Baussaine

Le contexte : des espaces difficiles à entretenir

La Baussaine, commune de 615 habitants, située à une trentaine de kms au nord-ouest de Rennes, dispose de plusieurs espaces dont l'entretien s'avérait difficile et notamment :

- Le bassin de rétention des eaux de pluie d'un lotissement, située en entrée de bourg, espace de 2000 m² environ avec un caractère pentu et humide
- Les lagunes, plus éloignées du bourg, d'une superficie d'environ 5000 m²

La commune est par ailleurs en « zéro phytos » et met en place des méthodes alternatives pour l'entretien des espaces verts, l'employé communal ne travaillant qu'à temps partiel (22 heures annualisées).

Compte-tenu du temps passé pour entretenir ces espaces, de l'usure du matériel et des coûts afférents (entretien, essence...) et du fait que ces espaces n'étaient pas toujours entretenus de manière régulière, le conseil municipal a validé l'idée de mettre des animaux pour les entretenir.



Des moutons et des chevaux de propriétaires en convention avec la mairie

La mise en place s'est avérée d'autant plus facile qu'un des adjoints est propriétaire de moutons de Ouessant et a proposé de les mettre sur le bassin de rétention. La commune n'a eu qu'à prendre en charge l'achat de la clôture, posée ensuite par cet adjoint, un autre élu et un habitant. Par ailleurs, un habitant, propriétaire de chevaux et disposant déjà de terrains juste à côté des lagunes, était demandeur pour étendre l'accès des animaux sur cette espace. Là aussi, cela s'est fait de manière très spontanée.

Pour clarifier les droits et devoirs de chacun, une convention a été passée par la commune avec chacun des deux propriétaires d'animaux. Les deux espaces sont ainsi gérés depuis avril 2009. Comme la commune ne peut pas mettre des moutons partout, elle prévoit, pour 2012, la mise en place des jachères fleuries.



Les 6 moutons de Ouessant qui entretiennent le bassin d rétention des eaux pluviales

Les points forts de la démarche



Les lagune, dont les clôtures ont été enlevées pour réaliser l'entretien récent

- Aucune intervention de la mairie, si ce n'est la réalisation de la clôture, un avenant de l'assurance multirisques et la mise en route d'une convention
- Une entente spontanée et arrangeante pour les deux parties

Les aspects techniques : l'eau, la nourriture, la clôture, la reproduction et les soins

- La clôture est impérative, sans quoi les animaux s'échapperaient. Les propriétaires sont responsables des animaux : ils s'engagent à souscrire « un contrat d'assurance afin d'assurer ses animaux des dégâts qu'il pourrait occasionner » et doivent par ailleurs « veiller à ce que la clôture du terrain communal soit dans un état suffisant pour contenir les animaux », et avertir la mairie, si tel n'était pas le cas (cf. convention). Pour les chevaux, il est important de bien veiller à ce que la clôture soit éloignée des lagunes sans quoi ils abîmeraient les berges.
- Les moutons boivent peu d'eau. La rosée et les flaques sur le terrain leur suffisent. Le propriétaire met un bac d'eau à disposition au cas où. Pour les chevaux, les lagunes sont situées à côté de terrains du propriétaire, déjà approvisionnés en eau et foin.



Protection des arbres par du grillage de carreleur



La clôture posée par les élus et un habitant et en premier plan, la tonte de pelouse déposée par un voisin

- L'herbe suffit à nourrir les moutons pratiquement toute l'année sauf en hiver où le propriétaire apporte un complément de foin. Les particuliers des maisons qui jouxtent le terrain déposent, avec l'accord de la commune (et des moutons !), leurs tontes de pelouse. Le terrain qui comportait beaucoup de parelles (rumex) en est aujourd'hui débarrassé. Par contre, il est nécessaire de protéger les troncs des arbres.
- Le mouton de Ouessant est particulièrement rustique et ne nécessite pas de soins particuliers, si ce n'est une tonte annuelle réalisée par le propriétaire. L'agnelage (un petit par bête) se fait tout seul, sans intervention humaine. Les moutons restent toute l'année à l'extérieur. Ils ont accès à une petite cabane.

L'aspect financier

Investissement	Fonctionnement
- Clôtures : environ 300 euros	- Aucun coût de fonctionnement

Les plus du projet : efficacité et satisfaction des habitants

La commune est particulièrement satisfaite de l'efficacité du travail des moutons. Le résultat est d'autant plus apprécié que l'espace est situé en entrée de bourg et jouxte un lotissement.

Les élus sont allés voir les riverains avant d'installer les moutons afin de lever les inquiétudes : crainte des odeurs, des bêlements, des mouches... Ils ont insisté sur le fait de ne pas donner de friandises aux moutons (pain...), sans quoi ils viendraient à s'habituer ... et à réclamer.

La 1^{ère} année, le propriétaire a retiré les moutons en hiver et les habitants s'impatientaient de leur retour. Aujourd'hui, les moutons restent toute l'année, à la satisfaction des riverains et tout particulièrement des enfants.

Cerise sur le gâteau, les moutons feraient ralentir certains automobilistes, dont le regard est attiré par les moutons. !



Aujourd'hui, l'espace est particulièrement bien entretenu, avec le seul recours aux moutons